



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
9 septembre 2021
Français
Original : anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs

Vienne, 6-10 septembre 2021

Projet de rapport

Additif

VI. Assistance technique

1. Un représentant de l'Initiative StAR a présenté les activités d'assistance technique menées dans le cadre de l'Initiative en 2020 et 2021. Cette assistance avait pris différentes formes et avait porté notamment sur la rédaction de textes législatifs, le renforcement des mécanismes nationaux de coordination interinstitutions et la facilitation de la coopération internationale. En outre, le représentant a mis en avant les supports de connaissances, récemment publiés et à venir, mis au point par l'Initiative StAR. D'autres intervenants ont décrit l'expérience de leurs pays respectifs en tant que bénéficiaires d'une assistance technique visant à renforcer leurs capacités en matière de recouvrement d'avoirs. Ils ont félicité l'ONUDC et l'Initiative StAR pour le rôle qu'ils jouaient en tant que principal prestataire d'assistance technique dans ce domaine.
2. Certains intervenants ont souligné que malgré les effets positifs de l'assistance technique en matière de recouvrement d'avoirs, les États parties restaient confrontés à de grandes difficultés, et que ces difficultés compromettaient le développement économique des pays. Il a été recommandé de veiller à ce que l'assistance technique soit renforcée pour ce qui avait trait à la coopération internationale en matière de recouvrement d'avoirs.
3. Un représentant d'INTERPOL a présenté les outils et les activités qui, dans son organisation, concernaient la coopération internationale en matière de recouvrement d'avoirs et les efforts de lutte contre la corruption, mentionnant notamment le Réseau mondial INTERPOL/StAR des points de contact pour le recouvrement d'avoirs.
4. On trouvera de plus amples informations sur les discussions relatives à l'assistance technique dans le rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa douzième session et dans le rapport sur les travaux de la dixième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention.

